

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 et de la séance du 22 mai 2023
3. Nouvelle offre de formation 2024-2029
4. Capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions à l'entrée du 2^{ème} cycle pour 2024-2025
5. Parcoursup 2024-2025 :
 - Capacités d'accueil Licence mentions Droit et AES
 - Eléments attendus et critères PARCOURSUP
6. Modification du règlement intérieur de la faculté
7. Convention de partenariat avec l'Ordre des avocats de Strasbourg avec le Master 2 Cyberjustice
8. Convention de partenariat entre la Cour européenne des droits de l'Homme et la faculté
9. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine
Madame Delphine PORCHERON, chargée de mission Relations internationales
Monsieur Nicolas CHIFFLOT, vice doyen Masters Droit
Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle
Madame Isabelle CARLE, Responsable des bibliothèques Droit
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Madame Aude Bouveresse, Monsieur Nicolas Chiffnot, Madame Peggy Ducoulombier, Madame Ariane Perin-Dureau,
Madame Bénédicte Girard, Madame Céline Pauthier, Monsieur Christophe Godlewski, Monsieur Etienne Muller

Collège B

Madame Sabrina Mraouahi, Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Madame Julie Rondu, Madame Nathalie Rzepecki,
Monsieur Alexandre Di Giacomo, Monsieur Christos Giannopoulos, Madame Magalie Nord-Wagner.

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller
Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers

Madame Emma Betry, Madame Lina-Rose Vanwaelscappel, Monsieur Antoine Ansel, Monsieur Sélim Azzi, Madame Clara François, Madame Alex-Hang Foulon, Monsieur Matthieu Bellandi, Madame Aleyna Aygun, Monsieur Henri Sutter, Monsieur Malak El Ghazzali

Personnalités extérieures :

Monsieur Bruno HUCK, représentée par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats

Monsieur le Président WEYL, représenté par Maître Clément Mutel, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Monsieur Thierry GHERA, Tribunal judiciaire de Strasbourg, représenté par Madame Muriel Bernal-Rizza

Monsieur Xavier FAESSEL, Tribunal administratif de Strasbourg.

Ayant donné procuration :

Collège A : Monsieur François Duquesne

Collège B : Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur Yves Golder

Collège Personnalités extérieures : Monsieur Yvan Jeanneret, Ordre des experts comptable

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen ouvre la séance en indiquant le nom des nouveaux enseignants ayant rejoint la faculté au 1^{er} septembre, à savoir :

Madame Ligey indique que les services administratifs accueillent cette année 7 nouveaux arrivants dont 4 au service des masters, 2 au service des licences et un agent au Secrétariat général.

Madame le Doyen indique le changement à l'IEJ par l'arrivée de Madame Bénédicte Girard en qualité de directrice adjointe à l'IEJ succédant à Monsieur Nicolas Kilgus. Madame le Doyen remercie l'un et l'autre pour leur engagement.

Madame le Doyen informe le conseil de l'élection à l'Ecole doctorale de Monsieur Samuel Fulli-Lemaire en qualité de directeur et de Madame Céline Pauthier en qualité de directrice adjointe.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 et de la séance du 22 mai 2023

Les membres du conseil de faculté ont approuvé le procès-verbal :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention :
- NPP : 1

3. Nouvelle offre de formation 2024-2029

Le doyen, le vice-doyen en charge de la mention AES ainsi que le vice-doyen en charge des masters en droit ont procédé à la présentation de la nouvelle offre de formation, dans l'exact prolongement de celle qui avait été réalisée en novembre 2022 : la seule distinction entre les deux résultant de la présentation formelle. En effet, la nouvelle offre de formation décrite ce jour figure désormais sur les formulaires dédiés de l'Université.

Le doyen s'étant assuré qu'il n'y avait ni interrogations, ni observations, ni remarques a invité les membres du conseil à voter.

Lors du vote, 8 membres élus se sont abstenus. Il a été alors souhaité de connaître les motivations de cette abstention. L'un des abstentionnistes a indiqué qu'il ne pouvait pas voter en l'état en raison de la suppression de plusieurs parcours : dans la mention de master Droit, le parcours et sciences des données et dans la mention de master droit des affaires le parcours propriété intellectuelle ainsi que le parcours propriété intellectuelle et sciences des données.

Le doyen a alors expliqué que dans l'arbitrage réalisé par l'Université, afin de promouvoir la lisibilité de l'offre, les deux parcours ayant trait à la propriété intellectuelle avaient été transférés au CEIPI. Par ailleurs, concernant la suppression du parcours droit et sciences des données, il a été évoqué la capacité d'accueil de 4 étudiants, la très grande difficulté de mise en œuvre de ce diplôme en raison de son caractère transversal (emploi du temps, ...) et surtout de l'absence d'inscrits lors de la précédente campagne.

À l'issue de ces explications, un membre qui s'était abstenu a alors fait part de sa volonté de revenir sur son vote.

Au regard de la situation et afin de prendre en considération cette évolution, le conseil a été invité à se prononcer une seconde fois.

Après concertation, l'ensemble des membres s'étant abstenus, ont voté favorablement pour la nouvelle offre de formation.

L'ensemble des membres élus a donc adopté la nouvelle offre de formation 204-2029 à l'unanimité.

4. Capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions à l'entrée du 2^e cycle pour 2024-2024

Monsieur Nicolas Chiffлот présente les informations concernant les capacités d'accueil, les prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions.

Madame Céline Pauthier est très en attente de statistiques concernant les admissions suite à la mise en place à nouvelle plateforme Monmaster. Monsieur Nicolas Chiffлот indique qu'une phase complémentaire a été mise en œuvre par les universités, hors plateforme, en vue de compléter les effectifs.

Monsieur Nicolas Keller précise qu'un bilan peut être réalisé seulement maintenant puisque nous arrivons à la fin de la prolongation de l'ouverture de la plateforme Monmaster.

Madame le Doyen précise que la phase complémentaire n'a concerné que très peu de parcours.

Monsieur Nicolas Chiffлот indique qu'une phase complémentaire sera prévue d'ores et déjà dans la plateforme au titre de la prochaine année universitaire.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

5. Parcoursup :

- **Capacités d'accueil Licence mentions Droit et AES**
- **Éléments attendus et critères Parcoursup**

Le doyen rappelle l'annonce du Ministre de l'Education nationale du 3 septembre dernier indiquant que les épreuves de spécialité se dérouleront en juin et non pas en mars.

Madame Ariane Perin-Dureau présente les documents en précisant qu'il n'y a pas d'évolution sur la capacité d'accueil et les attendus. Sur les documents envoyés à la CFVU, les notes de 1^{ère}, de terminale, et des épreuves anticipées seront prises en compte.

Sous réserve de cet ajout, madame le Doyen soumet au vote ce point.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

6. Modification du Règlement intérieur

Madame le Doyen propose les modifications du règlement intérieur de la faculté pour consacrer des pratiques et les porter à la connaissance des étudiants.

Il est apparu important d'ajouter un article relativement aux relations des usagers avec les membres de l'administration et le corps enseignant, notamment dans l'expression écrite et orale vis-à-vis d'un agent de l'Etat.

Monsieur Sélim AZZI demande qu'elles ont été les motivations à l'ajout de l'article 12 concernant le déroulement des examens alors que cela existe déjà dans le règlement des examens.

Madame le Doyen précise que cela permet de rappeler la règle aux étudiants.

Monsieur Etienne Muller intervient pour un point technique quant à la formulation. La commission des règlements et statuts se prononcera à cet égard. Il fait référence à l'article 40 du code pénal et s'interroge sur la formulation qui lui semblait très précise.

Madame le Doyen indique que la commission ad hoc prendra le soin d'ajuster si cela était nécessaire.

Sous réserve de la modification par la commission des Règlements et statuts de l'université, les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

7. Convention de partenariat avec l'Ordre des avocats de Strasbourg avec le master 2 Cyberjustice

Madame le Doyen se réjouit de ce soutien apporté par l'Ordre des avocats de Strasbourg, indispensable au maintien de la formation, à hauteur de 5000 euros par an. La durée de la convention est fixée à 1 an.

Madame le Doyen renouvelle également ses très vifs remerciements à la Chambre nationale des commissaires de justice de Strasbourg pour l'attention et le soutien qu'il témoigne à l'offre de formation.

Elle rappelle enfin que le parcours cyberjustice a vu le jour notamment grâce au soutien actif du président du Tribunal judiciaire.

Monsieur Cédric Lutz-Sorg indique que cette convention de partenariat permet également l'intervention d'enseignants de la faculté auprès des avocats dans le domaine de la cyberjustice.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

8. Convention de partenariat entre la Cour européenne des droits de l'Homme et la faculté

La Cour européenne des droits de l'Homme et la mention Droit des libertés ont tissé des liens très anciens. Par le biais de la formation continue, les juristes de la CEDH sont accueillis dans le master 2 Human Rights Law in a changing world. Cette convention vise à offrir une visite d'études de 6 mois auprès de la Cour au bénéfice d'un étudiant en deuxième année de master.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

9. Divers

Madame le Doyen informe les membres du conseil

Monsieur Nicolas Kilgus intervient en soulignant que la rentrée universitaire a été riche en terme d'activités : par la 3^{ème} édition de la séance de présentation des métiers d'avocats, de notaires de des commissaires de justice ainsi que par la soirée avec les partenaires.

Il signale quelques dates : les Journées universitaires se dérouleront les 1^{er} et 2 février, les JPO le 17 février.

La nuit du droit se déroulera le 4 octobre prochain : sur le thème des Méthodes alternatives de règlement des différends (MARD). En lien avec Madame Sylvie Pierre-Maurice, spécialiste du domaine qui organisera des cas pratiques. La Première présidente de la Cour d'appel de Colmar viendra clôturer la soirée. Quatre équipes vont concourir de 17h à 21h.

Au Tribunal judiciaire, deux visites sont organisées : les inscriptions sont libres via le site de la Nuit du Droit.

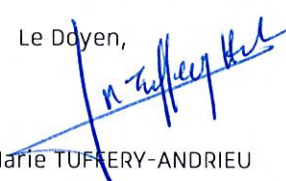
Monsieur Xavier Faessel indique que la prochaine édition se déroulera au Tribunal administratif de Strasbourg.

Enfin le Forum des métiers se déroulera à la faculté le 10 octobre prochain de 10h à 17h15.

Madame Peggy Ducoulombier précise que la convention de double diplôme avec Zurich a été signée par l'ensemble des parties relative au master 2 Human Rights Law.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Le Doyen,


Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU



